

La formation des partis uniques africains

Odile Debbasch

Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, Année 1966, Volume 2, Numéro 1
p. 51 - 94

[Voir l'article en ligne](#)

Page 51 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

LA FORMATION DES PARTIS UNIQUES AFRICAINS

La formation du parti unique apparaît comme un phénomène général en Afrique. L'analyse des causes de cette formation intéresse évidemment l'observateur de la vie politique africaine. C'est en effet, en étudiant les causes de constitution des partis uniques africains que l'on peut situer exactement ce parti et ses chances de survie. Est-il dû simplement à des contingences ? Est-il au contraire le résultat d'une action délibérée des chefs africains ? En réalité, les causes historiques semblent jouer un rôle prédominant tandis que la doctrine, appuyée sur des facteurs sociologiques, n'a eu qu'une fonction seconde.

I. — LES FACTEURS HISTORIQUES

Certains facteurs rencontrés par tous les pays africains ont contribué avec énergie à la constitution de fronts partisans uniques ; les causes historiques ont été évidemment prédominantes : la *décolonisation* avec les épreuves qu'elle a entraînées pour les nationalistes a favorisé leur regroupement. Elle a en même temps servi à l'ascension d'un *leader* qui a pris en charge le mouvement national.

1°) PARTI UNIQUE ET DÉCOLONISATION

La décolonisation ne peut, en elle-même, que marquer profondément les partis politiques. Même lorsque les titres du colonisateur ne sont pas encore contestés, celui-ci se sent obligé de contrôler ou même de s'assujettir les partis politiques locaux. Il tente de les façonner de manière à ce qu'ils représentent tous l'idéal d'unité avec la